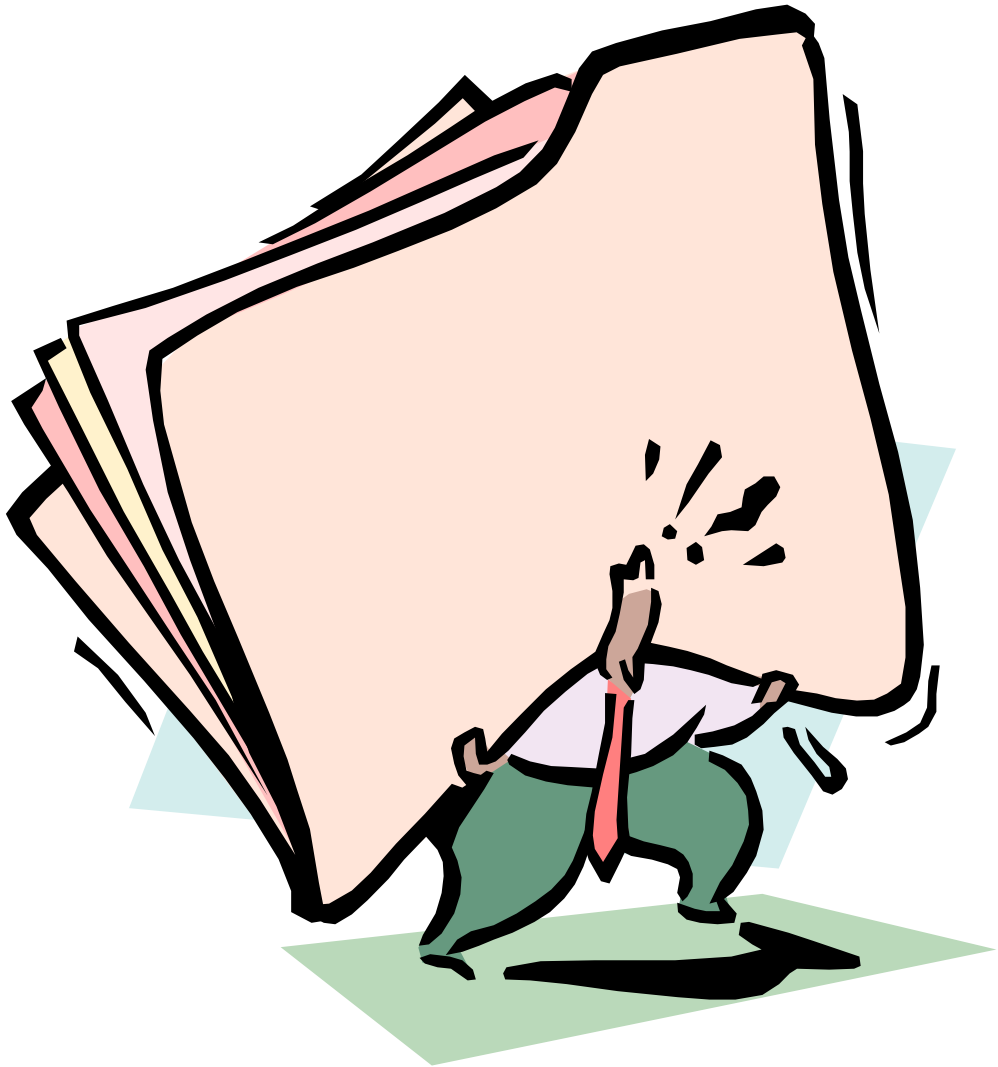
COMITE D'ILLE ET VILAINE
TENNIS DE TABLE

www.cdtt35.com

FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

COMITE DEPARTEMENTAL D'ILLE et VILAINE De TENNIS de TABLE

Instructions administratives



SAISON 2026-2027

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES POUR LA SAISON 2025/2026

AFFILIATION 1ère ANNEE (Libre et Corporative)

Association nouvelle ou association reprenant son activité après une interruption d'une ou plusieurs saisons

Ces associations doivent remplir les mêmes formalités administratives d'affiliation. En conséquence, les clubs devront faire parvenir au secrétariat du COMITE D'ILLE ET VILAINE, un dossier comprenant :

- Bordereau de demande d'affiliation **N° 26-1** (en 3 exemplaires)
- Copie des statuts de l'association
- Copie du récépissé d'inscription à la préfecture
- La 1ère demande de licence **compétition**, impérativement, du **Président**, **Secrétaire** et **Trésorier**

Les droits d'affiliation se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	**24,00 €**
Cotisation régionale	**24,00 €**
Cotisation départementale	**12,25 €**

Cette somme recouvre :
- **L**a fourniture d'un annuaire départemental pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors.

Abonnement 35TTInfo	**32,75 €**
Coût global de l'affiliation pour 2026/2027	**93,00 € (*)**

(*) Se référer au dossier « Création Club » pour bénéficier de tarifs préférentiels.

REAFFILIATION 2ème ANNEE (Libre et corporative)

La réaffiliation de club s'effectue impérativement par le biais de l'espace « MonClub » en suivant la procédure décrite sur le document téléchargeable à l'adresse suivante :
https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf
La réaffiliation ne sera possible que si le club s'est acquitté des droits de réaffiliation décrits ci-dessous, à renvoyer au Comité.
De plus, conformément aux règlements fédéraux, cette réaffiliation doit s'effectuer avant le 15 juillet 2026.

Les droits de ré-affiliation (2ème année) se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	**24,00 €**

Cotisation régionale	**24,00 €**

Cotisation départementale	**12,25 €**

Cette somme recouvre :
■ **L**a fourniture d'un annuaire départemental pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors

Abonnement 35TTInfo	**32,75 €**

Coût global de la ré-affiliation pour 2026/2027	**93,00 € (*)**

(*) Se référer au dossier « Création Club » pour bénéficier de tarifs préférentiels.

REAFFILIATION CORPORATIVE (à partir de la 3ème année)

La réaffiliation de club s'effectue impérativement par le biais de l'espace « MonClub » en suivant la procédure décrite sur le document téléchargeable à l'adresse suivante :
https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf
La réaffiliation ne sera possible que si le club s'est acquitté des droits de réaffiliation décrits ci-dessous, à renvoyer au Comité.
De plus, conformément aux règlements fédéraux, cette réaffiliation doit s'effectuer avant le 15 juillet 2026.

Les droits de ré-affiliation se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	**75,00 €**

Cotisation régionale	**42,00 €**

Cotisation départementale	**12,25 €**

Cette somme recouvre :
■ **L**a fourniture d'un annuaire départemental pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors

Abonnement 35TTInfo	**32,75 €**

Coût global de la ré-affiliation pour 2026/2027	**162,00 €**

Aucune ré-affiliation ne sera prise en compte si le solde de la saison 2025/2026 est débiteur

REAFFILIATION LIBRE (à partir de la 3ème année) ou FUSION de CLUBS

La réaffiliation de club s'effectue impérativement par le biais de l'espace « MonClub » en suivant la procédure décrite sur le document téléchargeable à l'adresse suivante :
https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf
La réaffiliation ne sera possible que si le club s'est acquitté des droits de réaffiliation décrits ci-dessous, à renvoyer au Comité.
De plus, conformément aux règlements fédéraux, cette réaffiliation doit s'effectuer avant le 15 juillet 2026.

Les droits de ré-affiliation se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	**75,00 €**

Cotisation régionale	**96,00 €**

Cotisation départementale	**12,25 €**

Cette somme recouvre :
■ **L**a fourniture d'un annuaire départemental (pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors)

Abonnement 35TTInfo	**32,75 €**

Coût global de la ré-affiliation pour 2026/2027	**216,00 €**

Aucune ré-affiliation ne sera prise en compte si le solde de la saison 2025/2026 est débiteur

CATEGORIES D'AGE saison 2026/2027

CATEGORIES	DATES	SOUS-CATEGORIE	Tarif licence COMPETITION	Tarif licence LOISIR
VETERANS	Nés en 1936 et avant	V90		
	Du 1er Janvier 1937 au 31 Décembre 1946	V80 / V85		
	Du 1er Janvier 1947 au 31 Décembre 1956	V70 / V75		
	Du 1er Janvier 1957 au 31 Décembre 1966	V60 / V65	**68,85 €**	**23,05 €**
	Du 1er Janvier 1967 au 31 Décembre 1976	V50 / V55	*25/26* 26/27 Part FFTT: *24,15 €* 24,15 € Part LBTT: *21,85 €* 21,85 € Cotis. LBTT *2,65 €* 2,65 € Part CD35: *19,20 €* 19,20 € Cotis. CD35 *1,00 €* 1,00 €	*25/26* 26/27 Part FFTT: *10,40 €* 10,40 € Part LBTT: *4,50 €* 4,50 € Cotis. LBTT *2,65 €* 2,65 € Part CD35: *4,50 €* 4,50 € Cotis. CD35 *1,00 €* 1,00 €
	Du 1er Janvier 1977 au 31 Décembre 1986	V40 / V45		
SENIORS	Du 1er Janvier 1987 au 31 Décembre 2007	Senior		
JUNIORS	Nés en 2008	Junior 4 "- de 19 ans"		
	Nés en 2009	Junior 3 "- de 18 ans"		
	Nés en 2010	Junior 2 "- de 17 ans"		
	Nés en 2011	Junior 1 "- de 16 ans"		
CADETS	Nés en 2012	Cadet 2 "- de 15 ans"	**57,35 €**	
	Nés en 2013	Cadet 1 "- de 14 ans"	*25/26* 26/27 Part FFTT: *16,15 €* 16,15 € Part LBTT: *18,20 €* 18,20 € Cotis. LBTT *3,40 €* 3,40 € Part CD35: *18,60 €* 18,60 € Cotis. CD35 *1,00 €* 1,00 €	**13,90 €** *25/26* 26/27 Part FFTT: *5,50 €* 5,50 € Part LBTT: *2,00 €* 2,00 € Cotis. LBTT *3,40 €* 3,40 € Part CD35: *2,00 €* 2,00 € Cotis. CD35 *1,00 €* 1,00 €
MINIMES	Nés en 2014	Minime 2 "- de 13 ans"		
	Nés en 2015	Minime 1 "- de 12 ans"		
BENJAMINS	Nés en 2016	Benjamin 2 "- de 11 ans"	**36,15 €**	
	Nés en 2017	Benjamin 1 "- de 10 ans"	*25/26* 26/27 Part FFTT: *16,15 €* 16,15 € Part LBTT: *6,50 €* 6,50 € Cotis. LBTT *3,40 €* 3,40 € Part CD35: *9,10 €* 9,10 € Cotis. CD35 *1,00 €* 1,00 €	
POUSSINS	Nés en 2018 et après	Poussin "- de 9 ans"		

Les instructions suivantes constituent une version localisée de la circulaire administrative fédérale. Dans tous les cas, veuillez consulter cette circulaire pour avoir les détails sur les points non abordés dans ce document. La circulaire est disponible à l'adresse suivante :
https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html

IMPRIMES ADMINISTRATIFS

Référence	Désignation
26-1	N° 26-1 Demande d'affiliation - Nouveaux clubs
26-2	N° 26-2 Demande de licence (compétition, loisir et dirigeant)
26-11	N° 26-11 Demande de licence découverte
26-3	N° 26-3 Demande de mutation
26-4	N° 26-4 Demande de transfert promotionnel
26-9	N° 26-9 Certificat Médical pour la pratique du Tennis de Table
26-10-1	N° 26-10-1 Auto-questionnaire médical pour les majeurs
26-10-2	N° 26-10-2 Auto-questionnaire médical pour les mineurs
26-10-3	N° 26-10-3 Auto-questionnaire médical pour les majeurs (cas particulier pour licences découvertes)
26-5	N° 26-5 Récapitulatif administratif et financier

Ces imprimés sont disponibles :

- en téléchargement sur le site « Mon Espace Club » (menu Administratif / Téléchargement),
- sur la page suivante : https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html.

IMPRIMES ASSURANCE

Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF : **(Affichage obligatoire dans les locaux du club)**	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2026.pdf
Avis de déclaration de sinistre :	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2026-4414.pdf
Résumé des garanties :	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2026.pdf
Notice individuelle dommages corporels :	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Notice individuelle_FFTT_06-2026.pdf
Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident :	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/BulletinAdhesionOptionsComplementaires.pdf

LES NOUVEAUX TYPES DE LICENCES :

- La licence « dirigeant » : Elle concerne les présidents, secrétaires et trésoriers de club, de comité ou de ligue qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est automatiquement affectée au licencié au moment de l'affiliation du club en début de saison. A la fin de saison, si le joueur n'a participé à aucune compétition, un tarif préférentiel de 12 € est appliqué sur la part fédérale de la licence au lieu du tarif d'une licence compétition (24.15 €).
- La licence « découverte » : Cette licence gratuite permet à un nouveau licencié de participer à un cycle d'initiation. Elle est valable un mois et peut ensuite être transformée en licence loisir ou compétition. On ne peut la prendre qu'une seule fois.

PROCEDURE DE PREMIERE DEMANDE DE LICENCE - RENOUVELLEMENT DE LICENCES :
Les demandes de nouvelles licences et le renouvellement de licences s'effectuent directement par le club au travers de l'espace « Mon Club ». Tous les documents relatifs à l'établissement d'une licence sont à conserver dorénavant par le club et pourront être demandés à tout moment de la saison par les instances fédérales (FFTT, Ligue ou Comité) pour contrôle.

Il est rappelé que pour établir une licence, le responsable du club doit

- **faire signer** dans le cas d'une nouvelle licence, le formulaire 26-2 (ou 26-11 pour une licence découverte), dans le cas d'un renouvellement, soit le formulaire 26-2, soit le bordereau de renouvellement (édition SPID 110 disponible sur demande au Comité).
- pour les licenciés pratiquants (quel que soit le type de licence pris), **fournir le document médical** selon les modalités du paragraphe « CERTIFICATION MEDICALE » ci-après.
- pour les licenciés non pratiquants (dirigeants, parents, accompagnateurs, conseilleurs), le club a la possibilité de demander une licence sur laquelle la mention « Sans pratique sportive » sera apposée.

HONORABILITE :
Tout dirigeant (président, secrétaire, trésorier, **cadre d'arbitrage, cadre technique, bénévole encadrant**), pour exercer l'une de ces compétences, doit accepter le « contrôle d'honorabilité » impliquant la transmission des données personnelles aux services de l'état compétents. En cas de refus, le licencié ne sera pas autorisé à exercer des fonctions de dirigeant ou d'encadrement. **Afin de se conformer à ce contrôle, la saisie du nom de naissance et du lieu de naissance est désormais obligatoire**.

CERTIFICATION MEDICALE :
Règle générale : lorsque le licencié répond « oui » à une des questions d'un auto-questionnaire médical, il doit fournir obligatoirement un certificat médical datant de moins d'un an, l'autorisant à pratiquer le tennis de table, y compris en compétition. Dans le cas contraire, il atteste sur l'honneur avoir répondu « non » à toutes les questions et est alors en règle avec la certification médicale.
Les différents cas en fonction de la catégorie :

1. Cas des licenciés mineurs : le licencié peut remplir l'auto-questionnaire médical pour mineurs (25-10-2) et/ou fournir un certificat médical si nécessaire.
2. Cas des licenciés adultes -40 ans (Seniors) : le licencié peut remplir l'auto-questionnaire médical pour majeurs (25-10-1) et/ou fournir un certificat médical si nécessaire
3. Cas des licenciés vétérans : le licencié soit obligatoirement fournir un certificat médical à chaque changement de catégorie (donc lorsqu'il passe vétérans et ensuite tous les 5 ans). Dans les autres cas, il peut fournir un auto-questionnaire médical pour majeurs (25-10-1).

Quelques cas particuliers :

- Un senior ayant fourni un certificat médical l'an dernier ou il y a deux ans et qui passe vétéran doit de nouveau fourni un certificat médical pour la saison 2025-2026.
- Un vétéran qui aurait dû fournir un certificat médical en 2025-2026 selon l'ancienne réglementation ne devra le faire que s'il change de catégorie vétérans en 2025-2026, sinon, il pourra de nouveau présenter un auto-questionnaire médical.

CAS PARTICULIERS
Le Comité pourra intervenir en cas de problème pour établir une licence pour un club dans les cas suivants :

- Validation des licences des dirigeants au moment de l'affiliation d'un nouveau club.
- Joueur reprenant l'activité après un arrêt prolongé afin d'initialiser le nombre de points correctement en fonction du nombre d'années arrêtées.
- Joueurs étrangers (pays classés E)

Il pourra aussi intervenir pour changer une licence compétition en loisir en cas d'erreur, uniquement si l'erreur est transmise **dans les 7 jours** au comité.

MUTATIONS

TARIFICATIONS

1ère série (joueuses et joueurs numérotés)

DAMES		MESSIEURS	
N° 1 à 10	**1900,00 €**	N° 1 à 10	**3400,00 €**
N° 11 à 25	**1300,00 €**	N° 11 à 25	**2500,00 €**
N° 26 à 50	**1150,00 €**	N° 26 à 50	**1700,00 €**
N° 51 à 100	**1000,00 €**	N° 51 à 100	**1400,00 €**
N° 101 à 300	**550,00 €**	N° 101 à 300	**1000,00 €**
		N° 301 à 1000	**550,00 €**

Rappel : Les mutations des joueurs ou joueuses numéroté(e)s sont à régler en totalité directement à la FFTT.

Séries régionale et départementale

DAMES		MESSIEURS	
		19 et plus	**271,00 €**
		17 et 18	**244,00 €**
15 et plus	**152,00 €**	15 et 16	**152,00 €**
13 et 14	**126.00 €**	13 et 14	**126,00 €**
10 à 12	**103,00 €**	10 à 12	**103,00 €**
9 et moins	**88,00 €**	9 et moins	**88,00 €**

Rappel : Les mutations des joueurs ou joueuses non numéroté(e)s sont à régler en totalité à la Ligue de Bretagne.

Le classement devant servir de base pour les mutations est celui en vigueur au moment de la demande de mutation.

Les demandes de mutation doivent être formulées **entre le 15 mai et le 30 juin inclus pour tous les licenciés.**

La mutation prend effet le 1er juillet

Aucune mutation, même à titre exceptionnel, ne sera accordée au-delà du **30 avril 2027.**

ATTENTION :

Il n'y a pas mutation dans les cas suivants :

- joueur reprenant l'activité dans un autre club après un arrêt d'au moins un an
- joueur titulaire d'une licence promotionnelle
- joueur titulaire d'une licence dans une association corporative vers une association libre
- joueur titulaire d'une licence dans une association libre vers une association corporative.

Il s'agit alors d'un **transfert promotionnel**. Utiliser l'imprimé de "Demande de transfert promotionnel" (**n°26-4**). Une fois signé par le licencié (ou les parents pour un mineur), celui-ci est à remettre à l'association recevante **qui effectuera la demande de transfert en ligne par le biais du site « MonClub ».** Une fois saisie en ligne, toutes les parties concernées recevront une notification et le transfert sera effectif une fois que le Comité ou la Ligue aura apposé sa validation.

La demande de licence s'effectue dans tous les cas sur l'imprimé N° 26-2 par la structure qui reçoit.

PROCEDURE DE DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE

Les demandes devront être établies sur un imprimé spécial (**n°26-3**) de demande de mutation disponible gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande et également téléchargeable sur le site internet « Mon Espace Club » (https://monclub.fftt.com), menu Administratif / Téléchargement. Cet imprimé, unique, peut être utilisé pour toutes les catégories.

L'imprimé, une fois rempli et signé par le joueur (ou les parents pour un mineur), est à remettre à l'association recevante qui **effectuera la demande de mutation en ligne par le biais du site « Mon Espace Club »,** menu Licenciés / Mutations**.** Une fois saisie en ligne, toutes les parties concernées recevront une notification et la mutation sera effective **une fois que la Ligue aura apposée sa validation**. Dans le cas des joueurs(ses) numéroté(e)s ou intégrant une structure (Pôle France ou Pôle Espoirs), cette validation sera effectuée par la FFTT.

ATTENTION : Aucune mutation ne sera faite tant que le règlement de la mutation et des éventuelles indemnités de formation ne sera pas parvenu à la Ligue de Bretagne ou à la FFTT.

MUTATIONS EXCEPTIONNELLES

Elles peuvent être accordées du 16 juillet au 30 avril de la saison en cours dans ces cas particuliers :
- raison professionnelle
- changement de centre scolaire ou universitaire
- mise à la retraite
- demandeur d'emploi
- service national armée
- création d'une association

Aucun justificatif ne sera demandé pour des mutations exceptionnelles de poussins ou benjamins classés 5 entre le 16 juillet et le 30 septembre de la saison en cours.

Les demandes sont établies sur l'imprimé **n°26-3** et la procédure à suivre est identique à celle d'une mutation ordinaire.

INDEMNITES DE FORMATION

Les indemnités de formation sont calculées suivant le barème établi dans les "Règlements Administratifs de la FFTT" (Titre II, Chapitre 2, article 208, page 79). Elles concernent les joueurs nés entre 2017 et 2005. La valeur du point est fixée à :

Dames		Messieurs	
N° 1 à 20	**35,30 €**	N° 1 à 20	**43,10 €**
N° 21 à 100	**24,70 €**	N° 21 à 100	**30,30 €**
N°101 et plus	**22,10 €**	N° 101 et plus	**25,80 €**
13 et plus	**19,00 €**	17 et plus	**22,90 €**
9 à 12	**14,80 €**	13 à 16	**16,40 €**
7 et 8	**9,50 €**	11 et 12	**10,90 €**

Les indemnités de formation doivent être envoyées à la Ligue de Bretagne ou à la FFTT par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du club quitté, pour que la licence puisse être accordée, le dossier étant complet par ailleurs.

REGLEMENTATION

Chapitre 2 du Titre II des règlements administratifs.

TARIFS POUR LA SAISON 2026/2027

CRITERIUM FEDERAL
- Vétérans et Seniors **34,00 €**
- Jeunes **17,40 €**

INTERCLUBS JEUNES
Droit d'engagement par équipe **10,20 €**

CHALLENGE des jeunes des clubs du 35
Droit d'engagement par joueur **3,20 €**

CIRCUIT DES JEUNES
Droit d'engagement par joueur et par tour **2,50 €**
(avec un maximum de) **7.50 €**

CRITERIUM FEMININ
Droit d'engagement par joueur et par tour **2,50 €**
(avec un maximum de) **7.50 €**

TOURNOIS
- International **600,00 €**
- National (cat A) **400,00** €
- National (cat B) **200,00 €**
- Régional **80.00 €**
- Départemental **40.00 €**

CHAMPIONNAT D'I. et V. PAR EQUIPES
- Championnat Libre à 4 joueurs **40,00 €**
- Championnat Corpos à 3 joueurs **29,00 €**
- Championnat Jeunes **11,00 €**
- Championnat Vétérans **10,50 €**

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUELS VETERANS
Droit d'engagement par tableau **6,50 €**

COUPE NATIONALE VETERANS
Droit d'engagement par équipe **8,50 €**

CHAMPIONNAT D'I. et V. INDIVIDUELS
Droit d'engagement par tableau Jeunes (*) **4,50 €**
Droit d'engagement par tableau Seniors (*****) **7,00 €**
Droit d'engagement par équipe de doubles **7,00 €**

(*) Uniquement pour les Joueurs non-inscrits au Critérium Fédéral

CHAMPIONNAT D'ILLE ET VILAINE INDIVIDUELS CORPOS
Droit d'engagement par tableau **7,00 €**

FINALES PAR CLASSEMENT
Droit d'engagement **pour tous** **5,00 €**

ABONNEMENT AU 35 INFOS
L'abonnement obligatoire **32,75 €**

ANNUAIRES SUPPLEMENTAIRES
L'unité **4,00 €**

AMENDES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES
- Retard envoi de la feuille de match **15,50 €**
- Retard résultat Internet (dim. avant 12h) **15,50 €**
2ème infraction **31,00 €**
- Feuille mal remplie **8,00 €**
- N° de licence manquant ou erroné **8,00 €**
- Licence non déposée à la date du match **15,50 €**
- Equipe forfait (non excusé) **31,00 €**
- Equipe forfait (excusé) **15,50 €**
- Forfait à la journée des titres **72,00 €**
- Tournoi non homologué **40,00 €**
- Non représentation à l'AG **72,00 €**
- Forfait envoi documents AG et soirée bilan fin de saison **15,50 €**

AUTRES AMENDES
Tous forfaits non excusés (sauf Circuit des Jeunes) **31,00 €**

LOCATION MATERIEL COMITE
Clubs affiliés au Comité (*) **50.00 €**
(*) Excepté pour les clubs ayant organisé une compétition officielle.
Autres organismes **100.00 €**

Caution de **230,00 €** dans tous les cas.

A NOTER : Le Comité attribue 4 € par table installée pour une compétition départementale que ce soit pour une journée ou deux journées.


VITTEL